

BULLETIN D'ADHESION 2020

	Parent	Parent		
Nom, Prénom				
Date et lieu de naissance				
Nationalité				
Profession				
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Concubins <input type="checkbox"/> Pacsés <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Monoparentale <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)			
Adresse (<i>seulement si changement pour les ré-adhésions</i>)				
Téléphone(s) :		Liste rouge : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
E-mail :				
Caisse allocataire	<input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :			
Enfants vivant au foyer				
	Prénom	Nom	Sexe	Date de Naissance
Enfants à naître				
date d'accouchement prévue: de <input type="checkbox"/> jumeaux, <input type="checkbox"/> triplés, <input type="checkbox"/>				
Comment avez-vous connu l'association?				
Autorisez-vous l'association à communiquer vos adresses postale et mail à la Centrale des Multiple (CDM)? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Afin de faciliter les contacts entre les familles, autorisez-vous l'association à diffuser votre adresse à tous ses adhérents? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Si vous avez du matériel à vendre ou si vous cherchez du matériel à acheter, signalez-le ci-dessous:				

La famille adhère à JUMEAUX et PLUS, l'association du Puy de Dôme pour l'année 2019.

Elle règle son adhésion (uniquement par chèque, à l'ordre de **Jumeaux et plus, l'association du Puy de Dôme**) de:

- ✓ Enfants multiples nés **en 2017, 2018, 2019 ou à naître en 2020:** **31 €**
- ✓ Enfants multiples nés **en 2016, 2015, 2014, 2013, :** **22 €**
- ✓ Enfants multiples nés **avant le 1^{er} janvier 2013:** **10 €**
- ✓ A partir du mois de **septembre de l'année en cours, les adhésions pour l'année en cours seront à 15 €.**

Elle doit fournir une copie du livret de famille ou des extraits de naissance dès son adhésion ou à la naissance des multiples ou d'un autre enfant.

Conformément à l'article 1^{er} du Code de la famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France. La copie du titre de séjour est obligatoire.

En disposition de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires (**en gras dans le questionnaire**) votre adhésion ne pourra être enregistrée.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées **UNIQUEMENT**

- à la gestion courante de votre association « JUMEAUX et PLUS »
- à la Fédération « JUMEAUX et PLUS, l'association »
- à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

La loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du Président de l'association Jumeaux et Plus du Puy de Dôme, UDAF, 2 rue Bourzeix, 63000 Clermont Ferrand.

Fait à le

Signature

Bulletin à retourner à:
Association Jumeaux et Plus 63
Mme Delphine SUGERE
29 rue de ZERA, 63670 ORCET